la poitrine écrasée et les jambes presque détachées. La mort a été instantanée. Le cadavre a été transporté sur une civière à l'Hôtel-Dieu. Fremaux qui demeurait au Tilleul, était père de 7 enfants.

Un manifestant. — Jean-Baptiste Heulet, rattacheur, âgé de 22 ans, avait été convoqué, vendredi matin, de l'établissement de M. Cordonnier, à Roubaix. Il avait touché 13 fr. qu'il est aussitôt allé dépenser jusqu'au dernier sou, à Mont-à-Leux. Il revenait vers 1 heure de l'après-midi par le sentier de la filature de MM. Jacquart frères.

Il ramassa des morceaux de briques qu'il se mit à jeter dans les tabatières de la toiture. Il en brisa trois et, comme on se mettait à sa poursuite, il partit à travers champs et alla se jeter dans la bèque qui reçoit toutes les eaux de teinture et de lavage. Il en sortit et s'en alla droit à la gendarmerie! On le conduisit à la filature et il fut parfaitement reconnu par trois femmes qui l'avaient vu à l'œuvre. Il a été maintenu en arrestation.

A la frontière. — Jendi après-midi les gendarmes de Tourcoing ont remis, à Mont-à-Leux, aux autorités belges, Arthur Hubert Mathon, horloger, né à Dampremy, âgé de 21 ans, réclamé par le parquet de Charleroi, pour abus de confiance et escroqueries. Arrêté à Lille.

En même temps 16 expulsés ont été escortés jusqu'à la frontière, entre autres un mineur belge, âgé de 33 ans, condamné à Béthune, cinq fois dans l'espace de moins de deux ans, pour vols, violences, coups et blessures et entraves à la liberté du travail.

LILLE

Mort de M. l'abbé Variot. — M. l'abbé Variot qui, depuis de longues années, occupait avec tant de distinction la chaire de littérature latine à la Faculté catholique des lettres, est décédé jeudi soir, presque subitement.

L'ASSASSINAT DE MARCQ-EN-BARŒUL

— *Une arrestation.* — On nous assure qu'un individu, du nom de C. D..., âgé de 39 ans, demeurant à Wambrechies, aurait été arrêté, vendredi matin, comme étant l'auteur de l'assassinat de Louise Loridan. Des charges accablantes auraient été relevées contre cet homme. Cependant nous savons qu'il a été interrogé jeudi et on avait dit qu'il avait, sans peine, démontré qu'il était étranger au drame.

Cet homme avait demandé, il y a trois mois environ, la victime en mariage; mais le père lui avait interdit l'entrée de sa maison, et Louise, toujours docile aux avis de ses parents, ne voulait plus lui parler.

On va jusqu'à prétendre qu'un toxique aurait été jeté dans la gamelle du frère, ce qui amena l'indisposition du jeune homme et l'obligea à quitter le travail à midi.

On ajoute encore que c'est en quelque sorte, autorisée par C... D..., que la jeune fille serait sortie 10 minutes avant les autres ouvriers.

L'homme l'a-t-il suivie pendant plus d'une demi-heure, ou est-il venu l'attendre, en prenant par un chemin de traverse, à l'entrée de l'avenue?

La déposition de la voisine prouve avec certitude que la jeune fille était bien seule, quand elle est passée sur le pont.

Espérons que la lumière ne tardera pas à se faire sur cette épouvantable tragédie.

— Un jeune garçon de Marcq a trouvé, dans un fossé, sur la route de Tourcoing, un bâton tâché de sang, auquel adhéraient encore des cheveux semblables à ceux de la victime. Ce bâton a été saisi et sera envoyé au parquet.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 8 mai 1891

M. Hassebroucq, maire, qui n'a pu prendre part aux séances depuis un an préside aujourd'hui l'ouverture de la session de mai.

M. Bury, secrétaire général, qui avait du prendre un congé de trois mois pour cause de santé, est complètement rétabli et a pu reprendre ses fonctions.

La séance est ouverte à 6 h. 20.

Sont présents: MM. Hassebroucq, maire, Sasselange et Lefrançois adjoints. M. Devaux qui remplit les fonctions d'adjoint, prend place au bureau.

MM. Didry, Masure, Salembien, Dupont-Chopart, Jubaru, Sénéjar, Honoré-Colson, Paris, Delva, Delaevaire, Quey, Dessauvages, Tack, Rasson, Delersix, Roux, Carron-Cattel, Leplat et Dehasne.

Absents: MM. Lehoucq et Honoré-Dhalluin, indisposés; Glorieux, Honoré-Dumortier, Desmettre, Muller, empêchés, Dron, Gran, Faveur, Duthoit.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE

En l'absence de M. Glorieux, M. Dessauvages est nommé secrétaire pour la session.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 12 février, après observation de M. Sasselange relativement à la voie ferrée qui existe en avant de la gare de Tourcoing.

La Compagnie ne paraît pas avoir tenu compte des réclamatous qui lui ont été adressées.

M. Dupont-Chopart rappelle le vœu qu'il a présenté à l'effet d'obteuir l'accélération des trains entre Mouscron et Lille. Il exprime son étonnement de ce que la compagnie ne tienne pas compte des demandes de Tourcoing et ne répond même pas tandis que quand il s'agit de Roubaix elle agit tout autrement.

Le procès-verbal de la séance du 26 février est ensuite adopté sans observations.

LETTRE DE LA COMPAGNIE DU NORD

M. le maire donne lecture d'une lettre de la Compagnie du Nord en réponse au vœu de M. Dupont-Chopart. Il n'est guère possible de faire aller les trains plus vite, à moins de supprimer l'arrêt de Croix-Wasquehal.

LE TÉLÉPHONE ENTRE ROUBAIX TOURCOING-FOURMIES

Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 9,545 fr. 25 pour l'établissement d'un réseau téléphonique entre les trois villes. Tourcoing avait d'abord insisté pour avoir une communication directe avec Fourmies; mais l'administration supérieure ne s'est pas montrée favorable à cette demande.

LETTRE DE M. CHAMBERLIN

M. Chamberlin annonce sa nomination au commissariat central de Dunkerque. Il remercie l'Administration de la bienveillance qu'elle lui a toujours montrée, et la prie de vouloir bien transformer, en faveur de son fils élève du lycée, la bourse de demi-pensionnat en bourse d'internat. M. le Maire fait l'éloge de ce fonctionnaire qui a rendu de grands services et propose d'accueillir favorablement la requête. Adoptée à l'unanimité.

LIVRES DE PRIX

Le conseil annule la clause du cahier des charges, qui imposait aux fournisseurs de mettre les armes de la ville sur le plat des livres. C'est cette clause qui a fait manquer l'adjudication.

TRAVAUX DIVERS

Sur la demande de M. Dehaene, l'examen des projets de travaux d'installation au nouveau Conditionnement, et d'appropriation des bâtiments du Mesurage Public pour y installer les cours de modelage et de sculpture, est renvoyé aux commissions compétentes. M. Delaviavre insiste pour que l'étude en soit faite à bref délai.

M. Tack. — Je me demande à quoi servent les clauses des cahiers des charges quand il s'agit de travaux. Voyez par exemple l'Hôtel des sapeurs-pompiers: il y a plus de 6 mois qu'on y travaille et il n'est pas encore sorti de terre! En continuant ainsi il ne sera pas terminé dans 10 ans!

(*A suivre*)

Concerts et Spectacles

La Société chorale de Dorignies, sous la direction de M. Mantel père, organise pour le dimanche 10 mai, dans la grande salle du patronage de M. Delattre, un concert dont voici le programme:

Première partie: X..., Allegro militaire, musique; Laurent de Rillé, *La Retraite*, Chorale de Dorignies; Verdi, Fantaisie pour flûte sur *La Traviata*. M. Leduc; X..., Chansonnette, M. Franquet: Bouillon, *La Pluie d'or*, air varié pour clarinette. M. Nortier; Cressennois, *La Sous-Préfecture*, grande scène comique en 3 parties (1. L'arrivée; 2. Fête chez le notaire; 3. La Comice agricole. M. Franquet.

Deuxième partie: Bléger, *La Roche vineuse*, fantaisie militaire, musique; Camille de Vos, *Salut!* Chorale de Dorignies; X... fantaisie pour flûte, MM. Leduc; X... chansonnette, Franquet; Fabre, *Souvenir de Fontainebleau*, fantaisie variée, Nortier; Tac-Cœn, *Mon Pantalon blanc*, Franquet.

Le Piano sera tenu par M. Jœcker.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 8 mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Coup de chaise. — Une cabaretière de Roubaix, Mme Vramont, raconte que le 5 avril vers neuf heures et demie du soir, quatre individus parmi lesquels Henri Des bouvrières, Félix Desbouvrières, un bonhomme et Camille Desrousseaux les inculpés, étaient entrés chez elle, et chantant des chants inconvenants. Sur l'observation qu'elle leur faisait, les trois prévenus auraient brisé les vitres et l'un d'eux lui aurait même brisé une chaise sur la tête.

Elle attribue ces violences à un acte de vengeance parce qu'elle, dit-elle, elle leur aurait refusé à boire le dimanche de la mi-carême.

Les inculpés contestent les dires de la plaignante, ils sont néanmoins condamnés, Félix Desbouvrières à un mois, Henri Desbouvrières à dix jours et Camille Desrousseaux à six jours.

Vol d'une précieuse cassette. — Un nommé Tachon, avait, avec son camarade, reçu l'hospitalité chez une femme Blanquart, à Armentières. Tachon savait on avait appris que la propriétaire de la chambre où il couchait avec son compagnon avait son *magot* placé sous le lit. Pendant le sommeil de l'autre, il retira la cassette qui se trouvait là en effet et s'enfuit en emportant en même temps les habits du camarade de lit. L'individu fut arrêté à Dunkerque, le même jour du vol: il avait sur lui cinq billets de mille francs et huit de cent francs.

Mme Planquart prétend qu'il y avait dix mille francs: le prévenu dit n'avoir jamais eu entre les mains que ce qui a été trouvé sur lui.

Son camarade que Tachon avait accusé de complicité avait, après l'enquête, été relaché. Tachon est condamné à dix-huit mois de prison.

Un dompteur en correctionnelle. — On se souvient que pendant la foire de Roubaix une altercation avait eu lieu un soir à la sortie de la ménagerie, entre un négociant, M. B... et Lardeux, le propriétaire de la baraque.

Celui-ci avait été, avec Mlle Delahaye, traduit en simple police pour tapage injurieux; ils avaient été tous deux condamnés chacun à onze francs d'amende.

Un agent, appelé au moment de la discussion par M. B... avait été quelque peu mal reçu par M. Lardeux qui, entre autres choses désagréables, lui aurait dit: « Ce n'est pas un mannequin comme vous, qui me fera peur. »

M. Lardeux avait été assigné pour l'audience de ce jour devant le tribunal correctionnel pour avoir à rendre compte de propos tenus et qualifiés d'outrages envers un agent dans l'exercice de ses fonctions.

L'exploit de l'huissier n'a sans doute pas été à la connaissance de M. Lardeux ou peut être n'a-t-il point voulu répondre à l'instruction: ce qui est certain, c'est qu'il faisait défaut.

Les agents Delcuillerie et Averbeke déposent, comme témoins. Au propos signalé plus haut, Lardeux a, d'après les témoins, ajouté qu'il se f... d'eux.

Lardeux est condamné à quinze jours de prisou et seize francs d'amende.

Me CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Samedi 9 mai, de 4 à 7 heures du soir: Inscription des pigeons pour le quatrième concours de l'« Union fédérale » sur Saint-Just, organisé à la société *Les trois macots*, établie chez M. Achille Lepers, rue Wagram, (au Cul-de-Four.)

— *Fédération colombophile roubaisienne.* — Aujourd'hui samedi, 9 mai, de 2 à 6 h. 1/2, inscription des pigeons pour le concours de Chantilly, au siége de la société du *Pigeon Français* chez M. Corman, chemin des Ogiers, près de la barrière de l'Alouette. Les amateurs sont priés de se présenter de bonne heure pour éviter l'encombrement.

La commission administrative a l'honneur de prévenir les amateurs colombophiles que les pigeons, dont les numéros matricules sont devenus illisibles, doivent être matriculés à nouveau chez M. Duthoit rue de l'Epeule, où un bureau permanent fonctionne les lundi, mardi, et mercredi de chaque semaine.

NORD

Bailleul. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Hercule Bourdon, propriétaire à Bailleul, ancien juge au tribunal civil de Lille.

M. Hercule Bourdon avait épousé en secondes noces Mlle Mathilde Froment, la femme distinguée dont on connaît les œuvres et qui était morte l'année dernière.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FEVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
4950 34223

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 40600—23335

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 7 mai.* — Angèle Verbert, rue des Loognes-Hales, 77. — Elisa Vandenbossche, rue du Luxembourg, cour Delélienne, 1. — Albert Monrloos, rue de la Paix, cour Debosière, 1. — Tanière d'Hem, maison Lovisant. — Fernande Herreman, rue Wagram, 19. — Aline Vlamynck, rue d'Arcole. — Thomas Verleyen, rue des Palmiers, 21. — Georges Vabostal, rue des Fossés, fort Desprez, 34. — Louise Bartholomeus, rue de Sombise, cour Saint-Jean, 5. — Théophile Decoenk, ruelle Fremaux, cité Jacquart 2

Du 8 mai. — Gustave Vandenhecke, rue de Wasquehal. — Arthur Deleclusse, rue d'Alger, 7. — Victor Ingleback, rue de l'Ommelet. — Urbain Duquesne, rue du Tilleul, Achille Smitz, rue de Blanchemaille. — Edmond Dewerse, rue Ma Campagne, 107. — Anatole Mathon, rue de la Perche. — Fernande Hoornaert, rue de Tourcoing, 131. Juliette Six, rue Saint-André. Amélie Farchair, rue Rossini. — Robert Wibaux, rue Charles Quint, 34.

Déclarations de décès du 7 mai. — Germaine Vanhasbroucq, 9 mois, rue d'Isly, maison Lepers, 59. — Jeanne Six, 7 mois, rue de l'Alma, fort Wattel, 51. — Louise Delville, 7 mois, rue d'Antoing, cour Stalens.

Du 8 mai. — Blanche Marteau, 16 jours, rue de la Balance, 133. — Nicolas Bastens, 1 mois, rue Philippe-de-Girard, 4. — Alfred Vasseur, 1 mois, rue Jules Deregnaucourt. — Adolphe Hocq 71 ans, rue de Bouvines. — Adèle Lehoucq, 72 ans, rue Décrème. — Mélanie Pauwels, 57 ans, rue de la Linette. — Jules Vaucelement, 32 ans, rue de Flandre. — Jeanne Petit, 9 ans, rue du Moulin, 58. — Pierre Loore, 20 jours, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PETIT-NOIRET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jeunne-Fernande-Hélène PETIT, décédée à Roubaix, le 7 mai 1891, à l'âge de huit ans et dix mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 10 courant à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 53, rue du Moulin, *A la Ville d'Amiens*.

Les amis et connaissances de la famille PERSYN-DESMONS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Lévine-Augustine DESMONS, veuve de M. Jean PERSYN, décédée à Roubaix, le 8 mai 1891, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 10 courant à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille PARENT-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph PARENT, rentier trésorier de la Fabrique de l'église, ancien membre du Conseil municipal, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, veuf de Dame Marceline-Joseph DELANNOY, décédé à Leers, le 7 mai 1891, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant à 10 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, cour du Marché, à 10 heures. Messieurs les membres de la Fabrique de l'église feront célébrer un obit le lundi 18 juin, à 10 heures, et messieurs les membres de la Société Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un obit le même jour, à 7 heures.

Les amis et connaissances de la famille BAAS-DELFOSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie DELFOSSE veuve de M. Pierre BAAS, décédée à Roubaix, le 9 mai 1891, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 10 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 120 bis (cour Baas, n° 1).

Les amis et connaissances de la famille HUS-SORY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Angèle-Mathilde SORY, décédée à Croix, le 9 mai 1891, à l'âge de 28 ans et 2 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 11 courant à 9 heures 1/2, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Amiral Courbet, 67, (près de la Croix Blanche), à 9 h. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 15 juin, à 9 h., en ladite église.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de l'OBIT ANNIVERSAIRE qui sera chanté au maître-autel de l'église paroissiale Notre-Dame-de-Consolation (section de Vauban), à Lille, le lundi 11 mai 1891, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Madame Emile SOUTY, née Jeanne-Clémentine DUPONT, décédée à Lille, le 10 mai 1890, dans sa 57e année, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. De la part de la famille. 26596

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 12 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Florentine HELBAUT, veuve de M. Arnould-Joseph QUIEVREUX, décédée à Roubaix, le 9 mai 1890, dans sa quatre-vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 11 mai 1891, à 10 heures pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie FREMAUX, décédée à Roubaix, le 22 avril 1889, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-partsont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 11 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie DECLERCQ, épouse de M. Louis MAES, décédée à Roubaix, le 4 avril 1891, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 11 mai 1891, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Fernand PALATTE, décédé à Roubaix, le 30 mars 1891, dans sa 19e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 11 mai 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre SEGARD veuf de Dame Barbe DERGUYTRE, décédé à Roubaix, le 9 avril 1891, dans sa 83e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Jean-Baptiste, à Ronbaix, le lundi 11 mai 1891, à [illegible] Saint-[illegible] pour le repos de l'âme de Dame Pélagie DUFERM[illegible] heures, de M. Louis LESAVRE, décédés à Roubaix, [illegible] ans sa 61e année, administré des S[illegible]ON, épouse [illegible] avril 1891, mère la Sainte-Eglise Les personnes [illegible] crémente de notre [illegible] qui, par oubli, n'auraient [illegible] priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 12 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile COMMYN, décédé à Roubaix, le 7 avril 1891, dans sa 45e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 12 mai 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Flore-Joseph WATINE, veuve de M. Julien WATINE, décédée à Roubaix, le 15 mai 1891, à l'âge de 71 ans et 2 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

9 MAI 1794

EXÉCUTION DE LAVOISIER

Nous avons jadis raconté son arrestation (*voir* 28 novembre) comme ancien fermier-général; le 5 mai suivant, à 4 heures, la Convention décréta son renvoi et celui de 31 de ses collègues devant le Tribunal révolutionnaire; le décret ne fut transmis que le 6 et enregistré que le 7, cependant dès le 5 au soir Fouquier-Tinville avait déjà signé l'acte d'accusation qu'il tenait prêt d'avance et fait transférer les prisonniers à la Conciergerie; le 7 au soir l'acte d'accusation leur fut signifié, le temps et la lumière leur manquaient pour le lire, et le lendemain à 10 heures, après avoir eu un quart d'heure pour conférer avec leurs défenseurs officieux, ils comparurent devant le Tribunal au nombre de 31, l'un d'eux, Verdun, ayant été rayé du décret et de l'acte d'accusation par la protection de Robespierre.

Coffinhal présidait, assisté de Foucault et Denizot, chacun ayant sur sa table une bouteille et un verre; sur les douze jurés on comptait un uncien marquis, un luthier, un employé aux diligences, un vinaigrier. En une heure et demie ils furent tous interrogés, toute défense collective on personnelle était rendue impossible par les violentes interruptions du Président qui ne voulait d'autre réponse à ses questions que oui ou non; à une heure, arriva un décret de la Conventiou qui mettait hors de cause et en liberté trois des accusés, Delahante, Sanlot et Delaage fils, il en restait 28; le Tribunal était absolument incompétent pour les juger, puisqu'il n'était constitué que pour les actes d'incivisme et de contrerévolution, et qu'ils n'étaient accusés que de concussions commises avant la révolution. Coffinhal s'en tira en posant la question s'ils s'étaient rendus coupables « d'un complot tendant à favoriser les ennemis de la France en exerçant toute espèce d'exactions et de concussions... pour enlever à la nation des sommes immenses nécessaires à la guerre contre les despotes soulevés contre la République et les fournir à ces derniers, » c'est-à-dire coupables d'avoir avant 1780 comploté de priver la nation des sommes nécessaires à la guerre de 1794! Le jury les déclara coupables, le Tribunal les condamna, les charrettes attendaient, et à 5 heures ils montaient sur l'échafaud à la place de la Concorde.

Voici leurs noms, ou plus d'un de nos lecteurs reconnaîtra le sien: Delaage père, Danger Bagneux, Ponlze (beau-père de Lavoisier), Lavoisier, Puissant, de Saint-Amand, de Moncloux, de Saint-Cristau, de Boulogne, Lebas de Courmont, Parceval de Frileuse, Papillon d'Auteroche, Maubar de Neuilly, Brac de la Perrière, Rougeot, Vente, Pabus de Vernant, Devilis, d'Epinay, Prévost d'Arlincourt, de la Haye, Ménage de Pressigny, Salaur de Grisien, du Vaucel, Parceval, Didelot, et Loiseau de Bérenger.

Leurs restes furent jetés dans le cimetière de la Madeleine, où allèrent bientôt les rejoindre leurs anciens collègues Saint Germain de Villeplat, Prévost d'Arlincourt père, Donet, Mercier, Simonet de Goulmiers et Laborde, condamnés et exécutés les 11, 13, 31 mai, et 22 juillet. Disons qu'en 1806 un arrêt du Conseil d'Etat établit que, sur le montant de 150 millions à la nation, les fermiers généraux étaient ses créanciers pour une somme de 8 millions, dont aucun de leurs héritiers ne songea même à réclamer sa part.

Pendant les cinq mois de sa détention aucun des élèves ou collaborateurs de Lavoisier n'était intervenu en sa faveur, ni Monge, ni Guyton de Morveau, ni Fourcroy, quoique amis de Robespierre; seuls, sa femme, le médecin Hallé, l'ancien noble Borda, le prêtre insermenté Haüy avaient tenté des démarches ou osé présenter des protestations, même au Tribunal, pour le sauver; c'est à celle de Hallé que Coffinhal répondit: « la République n'a pas besoin de savants! » et le savant, âgé de 55 ans, fut exécuté.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 mai. — Le marché continue à être manvais. Nos rentes sont particulièrement éprouvées, à deux heures on était en pleine panique, mais les consolidés anglais étant revenus en reprise en seconde cote on se finit pas au plus bas. Nous avions bien raison de faire ressortir le danger qu'il y avait à toujours pousser à la hausse. Le marché est fatigué et sans évènements politiques la réaction se produit.

On parle bien de la question des grèves mais chez nous elle n'a pas de gravité.

Après avoir fait 92.60 au plus bas le 3 0/0 finit à 93.32 1/2, le nouveau est à 91.10; Nos sociétés de crédit tout en réactionnant sont moins éprouvées que nos rentes, le foncier est à 1241.25, la Banque de Paris à 795, le Crédit lyonnais à 765.

La Banque d'Escompte s'avance à 485. Les fonds étrangers sont très offerts, l'Italien est à 93.10, l'Extérieure à 73 7/8 le Turc à 18.10. En Banque, les meilleures valeurs se trouvent entraînées par les mauvaises dispositions. L'Alpine se tient assez bien. Le Laurium Grec est à 161.25. La part du Crédit provincial fait 117.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme

La maison **LASSÉE-TOURRELLE**, 12, rue de la Gare, à Roubaix, soucieuse d'être toujours agréable à ses clients vient d'appliquer un nouveau système pour la vente des oignons de jacinthes, tulipes, etc. On peut dès aujourd'hui se rendre compte des fleurs que l'on pourra obtenir cet hiver en achetant *au mois de septembre* les oignons à fleurs que l'on désire. En effet une collection de fleurs coupées sur les dits bignons, se trouve actuellement exposée aux vitrines de la rue de la Gare. On y compte plus de 250 variétés plus belles les unes que les autres; aussi invitons-nous tous les véritables amateurs du beau ainsi que les spécialistes jardiniers de bonne maison, horticulteurs, etc., à aller voir cette exposition gratuite et bien nouvelle. Nous ne pouvons que féliciter M. Lassée de son initiative et espérer que le public roubaisien saura répondre à cet appel.

Il sera offert une tige de jacinthe à tous visiteurs à titre de souvenir gracieux. 26591—53599

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, par la délicieuse farine de Santé la
RÉVALÉSCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrosé, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Une tasse suffit, bonne digestion et sommeil [illegible] elle rend appétit, bonne digestion et sommeil [illegible] rafraîchissant aux personnes les plus agitées. F[illegible] 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* [illegible] boîtes de 2 fr. 25, vente partout chez les [illegible] contre mandat-poste. En Du BARRY et Co (lir[illegible] pons pharmaciens et épiciers. Dépôt à Rou[illegible]ited), 8, rue Castiglione, à Paris. cier; Desfo[illegible]aix chez: MM. Merelle-Bourgeois, épi-[illegible]taines, épicier; Cheminade, épicier. 24853

DELCHAMBRE-DUFERMONT
19, rue Richard-Lenoir, 19
Agent à ROUBAIX
POUR LES CHAMPAGNES
POMMERY & GRENO
26513

REMBOURSEMENT ET CONVERSION

de l'Emprunt 5 % du Département de Constantine

En vertu d'un arrêté préfectoral en date du 21 avril, pris en exécution de la loi du 9 avril 1891, les obligations 5 % du Département de Constantine sont appelées au remboursement pour le 31 mai au prix net de 1.018 fr. 89 c., coupon au 30 juin attaché, et cesseront de porter intérêts à cette date.

Les titres devront être déposés, pour être remboursés quinze jours plus tard, soit à la Trésorerie générale, à Constantine, soit à la caisse du Crédit Algérien, 15, place Vendôme, Paris. Les porteurs qui désireront encaisser le 31 mai, devront donc effectuer ce dépôt le 16 mai au plus tard.

Un droit de conversion des obligations 5 % en titres 4 ½ % est réservé au profit des porteurs de ces titres. Ce droit pourra être exercé *jusqu'au 16 mai*, aux caisses susdites. Il sera délivré, contre l'obligation 5 %, coupon au 30 juin attaché, une obligation 4 ½ %, jouissance 30 juin, et une soulte en espèces, de 21 fr. 84 c. net d'impôts.

26594d

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 6 mai.

Le cours de l'or est à 357 ./. piastres papier monnaie.

Buenos-Ayres, 4 mai.

Laines. — Les expéditions par steamer de Buenos-Ayres, pendant le mois d'avril, ont comporté: 8,125 balles pour Anvers, 3,250 b. pour Havre. 19,500 b. pour Dunkerque, 15,000 b. pour l'Allemagne; total 45,875 b, La saison peut maintenant être considérée comme terminée; on évalue les renforts encore attendus et les quantités se trouvant invendues dans les dépôts et barracas à 7 à 8,000 balles. Les petites laines à peigne Pastoruerta (Zéphyr) se cotent à fr, 4,60 par kilo lavé, pour un port européen, sans frais de lavage.

MARCHES D'IMPORTATION

Le Havre, 9 mai, 9 h. 35 matin.

(*par télégraphe*)

Voici le résumé de la huitaine:

Arrivages: 864 balles Buenos-Ayres et 449 b. Chili.
Ventes: 43 balles Algérie; 6 b. Buenos-Ayres; 13 b. des Indes et 5 b. Chili.
Expéditions: 148 balles Buenos-Ayres.
Stock: 9.490 balles Buenos-Ayres, dont ... b. souv. tenté; 848 b. Montevideo; . b. Maroc; 1.227 b. Chili; 44 b. Pérou; 300 b. Algérie; 50 b. Espagne; . b. Bande Orientale; . b. Smyrne; .. b. Guayaquil; 194 b. Levant; 13 b. des Indes; 3.707 b. Russie; . b. Tunisie; .. b. Rio-Janeiro; . b. Curaçao et .. b. poil de chameaux.

A terme: ventes 725 balles, de 161 à 165.50. La clôture est calme.

Le Havre, 8 mai.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Le calme persiste dans cet article, et l'on n'a rien connu de traité aujourd'hui, la cote a été laissée sans changement.

On a fait en disponible 5 balles Chili suint à 135 fr.

On clôturait comme suit: mai 161, juin 161,50, juillet 161,50, août 163,50, septembre 164,50, octobre 165,50, novembre 166, décembre 164, janvier 162, février 162.

Anvers, 9 mai.

(*par télégraphe*)

En disponible, il a été traité 38 balles Plata et 6 b. Australie.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Halifax, 5 mai.

Le marché est calme, mais les prix restent fermes. Les filateurs, s'étant approvisionnés assez largement ces temps derniers, n'achètent pas beaucoup, mais les cours, tant en laines anglaises qu'en mérinos, se maintiennent.

Dans la branche des fils le commerce du pays est bon, mais l'ensemble des offres nouvelles pour l'exportation est peu important.

La branche des tissus s'est améliorée. Les fabricants accusent plus de demandes pour les marchés du pays et en ce qui concerne les affaires avec l'Amérique les provisions sont meilleures.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER, LINIER ET COTONNIER

Le steamer russe *Rurik* est arrivé le 1er mai à Dunkerque venant de Réval (Russie) avec lins et chanvres pour Armentières, Lille, Roubaix, etc., qu'il débarque au bassin du commerce.

Le steamer anglais *Oxus* est arrivé le 6 mai à Dunkerque, venant de Harwich avec laines en transbordement.

Le steamer *Parana* avait complètement terminé le 6 mai à Dunkerque, le débarquement de ses laines importées de Buenos-Ayres et de Montevideo pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer anglais *Inchmarlo* est attendu le 16 mai courant à Dunkerque, venant de Bombay avec cotons, etc.

Le steamer *Néva* a débarqué à Dunkerque les marchandises suivantes prises en transbordement au Havre: 41 b. laine marquées 7069; 11 b. déchet de coton marquées 7,111; 87 b. laine marquées 2,807; 70 b. laine marquées 2,033.

Le steamer anglais *Knight-Errant* a été affr